



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3234

Approbation et signature d'une convention cadre pluriannuelle 2017-2020 entre la Ville de Lyon et l'AFEV pour le soutien au dispositif "Ambassadeurs du livre" au sein de l'ensemble des écoles publiques de Lyon

Direction de l'Education

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE 5 OCTOBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme BLEY), M. DAVID (pouvoir à Mme NACHURY), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BRUGNERA (pouvoir à M. CORAZZOL), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. RUDIGOZ (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOUDOT

2017/3234 - APPROBATION ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE 2017-2020 ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'AFEV POUR LE SOUTIEN AU DISPOSITIF "AMBASSADEURS DU LIVRE" AU SEIN DE L'ENSEMBLE DES ECOLES PUBLIQUES DE LYON (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 septembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis 2011, afin de favoriser et développer l'utilisation des Bibliothèques Centres Documentaires (BCD) au sein de ses groupes scolaires publics, la Ville de Lyon a conclu avec l'Association Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV), une convention partenariale pluriannuelle 2011-2014, par délibération n° 2011/3908 du 7 novembre 2011.

Cette convention permettait de soutenir financièrement des projets BCD, avec la participation de 30 « ambassadeurs du livre » en s'appuyant sur le dispositif des services civiques. L'AFEV assurait le recrutement, le suivi, une partie de la formation et le pilotage des volontaires « ambassadeurs du livre ».

En 2014, il a été convenu de déployer ce dispositif au sein de 45 groupes scolaires et en 2015 au sein de l'ensemble des groupes scolaires publics de la Ville. Cet accord a donné lieu à une convention cadre 2014-2017 modifiée par un avenant n° 1 à la convention en 2015.

A ce jour, 100 ambassadeurs du livre interviennent dans les BCD sur du temps scolaire, sur la pause méridienne et pendant les activités des vendredis après-midi.

Le fonctionnement de cette activité suit le rythme du calendrier scolaire.

Pour mémoire, les objectifs du projet sont les suivants :

- favoriser la réussite scolaire à travers les pratiques de lecture et de documentation ;
- contribuer à la prévention de l'illettrisme ;
- accompagner les enseignants dans leur projet BCD, en lien avec le lire /écrire ;
- améliorer l'accueil des enfants sur le temps de la pause méridienne et du vendredi après-midi ;
- promouvoir ce projet comme un outil au service du lien université- territoire ;
- offrir un terrain d'engagement aux jeunes volontaires en cohérence avec une mission de service public.

Mission des volontaires « ambassadeurs du livre »:

Cette mission repose nécessairement sur une dynamique de projet et sur l'animation des activités autour du livre et de la lecture dans le cadre des Bibliothèques Centres Documentaires (BCD) par des jeunes en service civique :

- sur le temps scolaire, sous la responsabilité de l'équipe pédagogique et dans le cadre du projet d'école ;
- sur le temps de la pause méridienne et le vendredi après-midi dans le cadre du projet périscolaire de l'accueil de loisirs de l'école.

De plus, ce projet associatif témoigne de l'intérêt porté par la Ville pour sa spécificité en termes de lutte contre les inégalités et pour l'engagement des jeunes.

L'évaluation du dispositif fait apparaître, depuis sa mise en place, une satisfaction des partenaires et des jeunes engagés quant à :

- son évolution en termes d'adaptation aux nouveaux rythmes scolaires et à la mise en place des accueils de loisirs dans les écoles ;
- la bonne articulation des temps scolaire et périscolaire autour du parcours littéraire de l'enfant et de ses acquis sur le lire-écrire ;
- la posture, l'expérience acquise par les jeunes et leur engagement dans une véritable mission de service public ;
- le développement de projets tels que la participation des ADL à « graines de lecteur » (projet temps scolaire avec la Villa Gillet), au prix polar jeunesse (projet périscolaire porté par Quais du polar), participation au forum démocratie de la Bibliothèque municipale...

La convention cadre 2014-2017 prend fin au 30 juin 2017.

La Ville de Lyon souhaite poursuivre et soutenir l'action partenariale menée avec l'AFEV sur ce projet :

- par l'approbation et la signature d'une convention pour les trois prochaines années 2017-2020 (les différentes modalités vous sont proposées et précisées dans la convention jointe au rapport) ;
- par le versement d'une subvention annuelle de 300 000 €

Pour l'année 2017, la Ville de Lyon a voté au budget une subvention de 300 000 €

Dans le cadre de la convention 2014-2017 qui prend fin en juin de cette année (2017), un versement de 200 000 € couvrant la période de janvier à juin 2017 a déjà été effectué.

Le solde de la subvention 2017 d'un montant de 100 000 € sera versé au cours du dernier trimestre 2017 après signature de la nouvelle convention cadre.

Pour les années suivantes, le montant de la subvention sera soumis au Conseil municipal au titre de chacune des années budgétaires concernées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations n° 2011/3908 du 7 novembre 2011, n° 2014/347 du 7 juillet 2014 et n° 2015/1647 du 23 novembre 2015 ;

Vu la délibération n° 2016/2589 du 16 décembre 2016 qui attribue une subvention d'un montant de 300 000 € à l'AFEV, au titre de l'exercice 2017 ;

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission éducation, petite enfance, université ;

DELIBERE

1- La convention cadre pluriannuelle 2017-2020 susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'AFEV pour la mise à disposition « d'Ambassadeurs du livre » au sein de l'ensemble des groupes scolaires publics, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document y afférent.

3- La dépense correspondante sera prélevée sur le programme PROJEDU, opération TEMSCOL, ligne 58073, article 6574, fonction 213.

4- Pour les années suivantes, le montant de la subvention sera soumis au Conseil municipal au titre de chacune des années budgétaires concernées.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Guy CORAZZOL